

Mairie des 1er et 7ème arrondissements

**VOEU AU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
DE LA MAIRIE DU PREMIER SECTEUR**

46-Additif

R22/95/1S-22 - Mairie 1-7

MAIRIE DES 1ER ET 7EME ARRONDISSEMENTS - VOEU - Approbation du versement de la "Contribution citoyenne pour l'avenir de Noailles" comme contribution collective au registre de la Concertation publique réglementaire préalable pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et "Intervention multisite pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés"

La Mairie des 1er et 7ème arrondissements avec la Ville de Marseille ont porté, de février à avril 2022, une Contribution citoyenne pour l'avenir du haut de la rue d'Aubagne .

Ces trois mois ont amorcé un nouveau processus de participation citoyenne innovant pour fabriquer ensemble la ville de demain.

Les habitants et habitués du quartier ont été sollicités pour répondre à un questionnaire, et pour participer à des ateliers et à deux forums ouverts sur le présent et l'avenir du haut de la rue d'Aubagne. Des échanges très riches ont été menés avec les familles des victimes du drame du 5 novembre 2018 sur l'avenir du lieu des effondrements et sur l'avenir du quartier. Les associations du quartier, les techniciens de la Ville, de la Métropole, de la SPLAIN, de l'EPF, et les élus de la Ville de Marseille, ont travaillé ensemble sur des réunions dédiées pour construire cette contribution citoyenne. Les échanges et les travaux réalisés ont été rendus publics le 30 avril 2022.

Le rapport final intitulé " Contribution citoyenne pour l'avenir de Noailles", a été élaboré collectivement par l'Espace de vie sociale du territoire, Destination Familles, accompagné des forces vives de l'Agora de Noailles (Noailles Debout, Les Minots de Noailles, Compagnons Bâisseurs Provence, Le Jardin de Noailles, Because U. Art, Le Collectif du 5 novembre, Contact Club, Un Centre-Ville Pour Tous et le Conseil Citoyen 1-6).

Le rapport final présente les résultats de ces temps collectifs de réflexions à travers cinq

grands sujets :

1. le lieu des effondrements,
2. les bas d'immeubles,
3. l'espace public,
4. l'habitat,
5. l'habitat, la place des jeunes.

Ces résultats sont une étape supplémentaire dans l'implication des habitants pour coconstruire l'avenir du quartier dans le cadre d'un processus qui va durer plusieurs années, celui du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).

Du 8 juin au 6 juillet 2022, inclus, se déroule la Concertation publique réglementaire préalable pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et "Intervention multisite pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés".

Les modalités de cette concertation réglementaire, approuvées par délibération du Conseil de territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 4 mai 2022, prévoient du 8 juin au 6 juillet 2022 inclus :

- une exposition publique des documents explicitant le projet, avec la mise à disposition d'un registre papier, en Mairie du premier secteur (61 la Canebière 13001 Marseille);
- la mise à disposition d'un registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/ampmetropole> ;
- des permanences d'information à l'Espace Accompagnement Habitat (19 Rue de la République, 13001 Marseille), les lundis matin de 9h à 12h et les vendredis après-midi de 13h à 16h45 , soit les lundis 13, 20, 27 juin, et 4 juillet, et les vendredis 10, 17, 24 juin, 1er juillet 2022;
- une réunion publique Mercredi 29 juin 2022 de 18h à 20h à l'Alcazar, 58 cours Belsunce 13001 Marseille.

Porter la parole citoyenne dans les institutions pour qu'elle devienne réalité est un exercice difficile dont notre République a tant besoin.

La Mairie du premier secteur souhaite prolonger cette démarche en faisant entrer la parole citoyenne dans les institutions, et de porter ainsi cette parole pour qu'elle devienne réalité. Sophie Camard, Madame la Maire du premier secteur a fait la proposition suivante aux habitants et habitués de Noailles, le 30 avril 2022 lors de la restitution publique des résultats de la "Contribution citoyenne pour l'avenir du haut de la rue d'Aubagne" :

- Présenter les résultats en Conseil d'arrondissements afin que cette parole devienne un cadre de travail, soit un objectif à atteindre pour l'avenir du quartier;
- Déposer ces résultats comme un apport collectif dans le registre de concertation publique.

Tels sont les motifs qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissement de prendre la

délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE

ARTICLE 1

La Mairie du premier secteur dépose officiellement la parole citoyenne portée lors de la "Contribution citoyenne pour l'avenir du haut de la rue d'Aubagne" dans le registre public de la Concertation publique réglementaire préalable pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et "Intervention multisite pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés".

ARTICLE 2

La Mairie du premier secteur émet le vœu que la parole citoyenne portée lors de la "Contribution citoyenne pour l'avenir du haut de la rue d'Aubagne" soit prise en compte par la Ville de Marseille dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement Partenarial (PPA) qui a pour ambition de conduire un projet de renouveau ambitieux pour le centre-ville élargi de Marseille.

LA MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sophie CAMARD

COMMISSION : VILLE EN TRANSITION (VET)
